



*Saint Martin La méanne  
Vallée de la Dordogne*

# PAR CHEMIN MUNICIPAL

**Mai 2022**

Bonjour à tous,

« Je ne connais presque plus personne » me confiait un « vieil » habitant de Saint-Martin-La-Méanne venu voter, « faire son devoir » comme il disait, aux présidentielles d'Avril. Et c'est vrai que notre commune a vu se renouveler nombre de ses habitants (plus d'une centaine ces cinq dernières années). Les volets des maisons de ceux qui partent ne restent pas longtemps fermés, les herbes folles n'ont plus le temps d'envahir les cours de nos villages délaissés (Aussoleil s'est ainsi régénéré à près de 90%). Ce renouveau doit nous interpeller, les besoins et les attentes de ces nouveaux arrivants n'étant pas forcément les mêmes que les besoins et les attentes des autochtones. Leur intégration se fait le plus souvent très naturellement mais il y a aussi, ici ou là, et c'est normal, quelques grincements... Une politique d'accueil, avec l'aide de la Communauté de communes est mise en place, mais là encore, les bonnes relations de village ne se décrètent pas, elles reposent plutôt sur la bonne volonté et l'impérieuse nécessité du bien vivre ensemble.

Une commune n'est pas l'addition de problèmes particuliers, mais la représentation du bien général.

Saint-Martin-La-Méanne, comme ses voisines, attirent de plus en plus de personnes soucieuses de leur cadre de vie et de leur mode de vie, mais nous devons surtout veiller à les maintenir sur place, même si cela devient plus compliqué avec nos dotations qui diminuent.

Notre ruralité, qui est notre principal atout mais aussi notre faiblesse, ne doit pas faire de nous des « oubliés » de la marche forcée du modernisme

Christian Pair

## Le dossier de l'eau en attente

Suite aux manifestations de décembre, le vote du schéma directeur de l'alimentation en eau potable a été reporté par la présidente de la communauté de communes à une date ultérieure qui n'est pas encore fixée.

Merci à tous ceux qui ont soutenu la démarche de notre conseil municipal .

Le 11 février 2022, un courrier signé de 13 maires dont Christian Pair, a été adressé à la présidente de l'intercommunalité demandant que chaque municipalité soit destinataire du rendu définitif de la phase 1 de diagnostic sous forme d'un document synthétique et d'annexes chiffrées commune par commune.

Le courrier est resté sans réponse. La demande de recourir à des hydrogéologues indépendants pour confirmer ou non la présence de ressources souterraines avait aussi été exprimée.

Espérons que la réunion publique du 1<sup>er</sup> juillet nous apporte les réponses attendues...

**Pensez à remplir vos piscines avant le 15 juin**

# Budgets adoptés et choix d'investissement

Toujours inscrits dans la politique définie lors des dernières élections communales, les différents comptes administratifs (ce qui a été réalisé en 2021) et les prévisions budgétaires (ce qui est réalisable en 2022) font apparaître une gestion rigoureuse et une optimisation des ressources. Les taux d'imposition communaux ne bougent pas depuis de très nombreuses années.



## **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Toutes les recettes et dépenses ont été transférées dans le budget commune.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- En fonctionnement, le montant inscrit en dépenses est majoritairement dû aux amortissements (41 240 € en 2021), les règles comptables nous obligeant à mettre chaque année en réserve une somme correspondant à un pourcentage des investissements réalisés les années antérieures. Ceci nous conduit à fortement subventionner ce budget à partir du budget « commune » et à mettre en place depuis 2021 un abonnement assainissement (40 € / an en 2022).
- En investissement 2022, il est prévu entre autres la réfection de la station de traitement de La Borie.

	CA 2021 dépenses	Budget 2022 dépenses = recettes
FONCTIONNEMENT	61 800 €	75 300 €

## **BUDGET EAU :**

- Notre politique eau a été décrite dans l'article « Quelle politique pour l'eau à Saint-Martin-la-Méanne ? » que vous n'avez pas manqué d'avoir lu dans le parchemin de mai 2021. Elle est ambitieuse mais en phase avec nos moyens financiers et se fait sans augmentation des tarifs pour 2020 et 2021. Elle comprend la recherche d'eau (cf article dossier de l'eau en attente).

	CA 2021 dépenses	Budget 2022 dépenses = recettes
FONCTIONNEMENT	58 700 €	81 900 €
INVESTISSEMENT	55270 €	177 200 €

## BUDGET COMMUNE :

- En fonctionnement la principale recette provient de l'ex taxe professionnelle à hauteur de 545 000 € par an. Les fonds non dépensés en 2021 sont reportés en 2022.

	CA 2021 dépenses	Budget 2022 dépenses = recettes
FONCTIONNEMENT	655 000 €	1 002 000 €
INVESTISSEMENT	435 000 €	675 000 €

En 2021, la taxe d'habitation a été majoritairement supprimée et intégralement compensée par la récupération de la partie taxe foncière perçue par le Département (environ 200 000€).

Nous nous attendons à une forte augmentation sur le poste énergie (120 000€ prévu) ; pour information, parmi bien d'autres activités énergivores, une journée « épareuse » consomme 60 à 70 litres de carburant...

En investissement, l'effort porte sur :

- Le désendettement à hauteur de 25 000€.
- Un effort sans précédent pour la rénovation du réseau routier qui se poursuit en 2022.
- La rénovation du patrimoine immobilier.

Vous trouverez tous les détails dans la rubrique « Travaux ».

## Les lumières nocturnes s'éteignent progressivement

Avec l'aide de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19) et de la communauté de communes XVD, par le, la commune a pu s'engager dans l'extinction des lumières la nuit sur notre commune.

L'extinction sera progressive, à savoir que tous les hameaux ne verront pas les lumières s'éteindre cette année. Le choix a été de prioriser dans un premier temps, les sites déjà équipés d'horloge astronomique. L'extinction est donc effective dans le bourg, à Gramont, Laborie, Soumaille, de 23H00 à 5H30.

L'an prochain, ce sera le tour des autres hameaux qu'il faudra équiper d'horloges.

Il restera alors les petits hameaux avec moins de 4 lampes. Le coût des horloges étant élevé, le choix sera sans doute fait de lampes LED dont la luminosité diminuera la nuit.

## Les travaux de goudronnage et d'entretien de voirie se profilent

Comme chaque année, la commune mettra en œuvre cette automne des travaux de réfection de voirie.

L'an dernier, de nombreux particuliers ont souhaité profiter de la présence de l'entreprise pour réaliser des travaux à leur frais. L'entreprise n'a pu répondre à l'ensemble des souhaits, étant prise par un calendrier serré dans d'autres communes. Si vous souhaitez cette année réaliser des travaux de goudronnage à vos frais, **n'hésitez pas à faire remonter vos demandes** à la mairie. Nous les transmettrons à l'entreprise retenue afin que les travaux soient programmés en amont.

## De nombreuses sollicitations d'entreprises de parcs éoliens

Le maire est de plus en plus sollicité par des entreprises souhaitant développer sur notre territoire des parcs éoliens.

Ces professionnels contactent la commune en ayant réalisé une cartographie des zones d'implantation et en ayant repéré deux zones possibles pour un minimum de 4 éoliennes :

- Une zone au nord de la commune, « Les Bories » comprenant le Sud de Magnac et la zone humide du ruisseau de Soumaille ;
- Une zone au sud de la commune, « La Pierre Quillée - La Croix du Mas ».

D'une part le maire a fait savoir aux entreprises qu'un tel projet, avec tout ce que cela implique, ne saurait reposer sur le seul avis du conseil municipal mais nécessite de communiquer en direction des habitants du territoire. D'autre part le sujet a été abordé en « questions diverses » au conseil municipal du 10 mars 2022.

Sans aucun doute une des entreprises, la société Valeco, reviendra vers nous après la parution de ce Parchemin.

***N'hésitez pas à nous faire connaître votre point de vue.***

## Une OPAH en préparation

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, auquel la Commune de Saint-Martin-La Méanne participe, se met en place.

Ce programme vise **la requalification de l'habitat privé ancien** (volet thermique, adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, tranformation d'usages ...) pour laquelle des aides financières pourront être mobilisées. Les aides sont mobilisables sur l'ensemble de la commune sur conditions de revenu. Ce dispositif sera appuyé par l'Etat au travers de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

**Des aides financières spécifiques**, au sein d'un périmètre dans le centre-bourg, seront également octroyées par la Communauté de Communes et par la commune de Saint-Martin-La-Méanne. En effet le conseil municipal a acté le déploiement d'aides locales afin de rendre le centre-bourg plus attractif (rénovation de façades, prime de sortie de vacance...).

La réussite du dispositif passera par la mise en place d'une animation dédiée en septembre 2022. Cette animation, gratuite et accessible à tous, sera réalisée par une équipe de professionnels qui accompagneront les propriétaires dans leurs démarches, avec des conseils personnalisés et aideront au montage des dossiers de subventions.

Il est important :

- Si vous avez un projet impliquant des travaux de rénovation thermique, n'hésitez pas dès maintenant à contacter votre Plateforme France Rénov' (coordonnées ci-dessous). Vous pourrez disposer par ce service public de proximité (gratuit, neutre et indépendant) de conseils, d'accompagnements, financé par la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne.

**Contacts et prises de rendez-vous :**

**CPIE Corrèze – Clément FOURNAJAOUX – Eole PLANCHEZ**

**Tél. 05 55 20 88 96.**

**Site internet : <https://france-renov.gouv.fr/>**

- **de ne pas commencer ses travaux avant d'avoir effectué ses démarches (demandes de subventions).**

## Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés bientôt adopté en conseil communautaire

La communauté de communes XVD a élaboré et souhaite mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés afin de contribuer à l'objectif national de réduction des déchets.

L'objectif du plan est ambitieux. Il s'agit de réduire de plus de 32% la quantité de déchets produite par habitant... 15 actions doivent être mises en œuvre et parmi elles, les deux mesures phares ayant le plus fort potentiel de réduction des déchets sont :

- La mise en place d'une redevance ou d'une taxe incitative qui deviendrait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (La taxe est assise sur la base de la taxe foncière, la redevance est fonction du nombre de sacs d'ordures ménagères portés au point d'apport volontaire). **Il n'y aura plus de bacs dans les villages.**
- La généralisation du tri à la source des biodéchets par un renforcement du service de gestion de proximité (lutte contre le gaspillage alimentaire, broyage, compostage et compostage partagé).

Une consultation publique a été organisée du 15 avril au 9 mai 2022. Un registre a été déposé à la mairie avec quelques contributions d'habitants posant la question du risque de décharges sauvages, du poids des sacs notamment pour les personnes âgées ... La communauté de communes doit délibérer le 19 mai et faire le choix de la taxe ou de la redevance.

Ensuite si le programme est adopté, il restera à préciser le contenu des actions. Bien entendu le programme reste consultable en mairie...

## Les travaux en cours et à venir - les réflexions qui se concrétisent

**LES TRAVAUX EN COURS** : le programme de travaux se poursuit.

- **A l'église** la deuxième tranche de travaux concerne la lutte contre l'humidité qui rentre dans l'église par les murs. Cette deuxième tranche est comme la première subventionnée à 60% au titre des aides contractualisées avec le département de la Corrèze. C'est l'entreprise Martinie de Saint-Priest-de-Gimel qui a été retenue. Les travaux devraient démarrer avant l'été. Le montant de cette tranche 2 représente **28 139.36 €**.

Nous profiterons de la présence de l'entreprise pour faire les joints de la grange du presbytère. Le conseil départemental nous financera à hauteur de 20% dans la mesure où le montant global des travaux n'est pas supérieur à l'estimatif de départ.

- **La rénovation de l'appartement côté droit de la mairie** touche à sa fin. L'isolation et les peintures sont finies. C'est donc un F3 qui sera bientôt mis à la location avec l'aide du département et du plan de relance.



- **La rénovation de la mini-station d'épuration des eaux usées de La Borie** prend du retard. L'entreprise Pouget avait été retenue. Pour des raisons de santé, celle-ci n'est pas encore sûre de pouvoir honorer son contrat.





- **La salle de classe a été rafraîchie.** Les couleurs ont été choisies par les enfants : blanc crème et vert anis.

- **Les périmètres de captage** ont fait l'objet d'attention : clôture du périmètre immédiat aux captages de La Croix de Brunal, de Soumaille, du Seyt et du Stade afin de préserver la qualité de l'eau.

- **Au camping**, une abeille s'est posée pour le plus grand bonheur des petits. L'accueil aussi a été rafraîchi suite à un dégât des eaux.
- **A la piscine**, deux jeux sont d'ores et déjà commandés et seront prochainement installés.
- **La commune** a été fleurie avec le souci de planter plus de vivaces, résistantes à la chaleur et à faible besoin en eau.



### **LES TRAVAUX A VENIR**

- **La rénovation thermique des deux logements situés au presbytère** a été votée par le conseil municipal du 10 mars. Elle consiste en l'isolation sous plancher de l'appartement du rez-de-chaussée, l'isolation des combles, l'installation de deux pompes à chaleur (une par appartement) et la pose d'un poêle à bois à l'étage. L'opération est estimée à un coût de **42 233.42 €**. Cette opération est susceptible de bénéficier d'une **aide au financement de la part de l'Etat au titre de la DSIL** à hauteur de **30%** de son coût HT.
- **Les travaux de voirie** sont en cours de programmation. Le budget alloué traduit le choix du conseil municipal de poursuivre l'effort très important initié l'an dernier. C'est 146 630€ HT qui seront consacrés en 2022 pour :
  - la rénovation de la route Le Pic-Serre
  - le carrefour de la RD18 avec la route de Magnac
  - la sécurisation de la sortie du chemin communal de la croix du Mas sur la RD18
  - l'accès au village de Gramont et l'ensemble des ruelles à partir du carrefour de Laplaze.

Nous avons eu la désagréable surprise d'une réponse négative à la demande de subvention DETR que nous avons sollicitée auprès de la préfecture pour un montant de 29 225.00 € soit 35% du montant de la route Le Pic-Serre.

- **L'éclaircie des communaux de Magnac** est programmée dans le cadre de la poursuite du projet 'zone humide'. Elle se fera par bucheronnage manuel par l'entreprise Bigourie. Le débardage se fera en condition sèche par un quad avec petite remorque forestière. Nous sommes aussi en cours d'acquisition de 2 parcelles (une de 5 ha attenante aux communaux et une de 0.7 ha partie intégrante de la zone humide). La zone humide a été répertoriée dans le plan pluriannuel de gestion (PPG) du ruisseau du Doustre.

ENTENTE  
POUR L'EAU  
DU BASSIN ADOUR-BARONNE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

EAU

MAIRIE  
Nouvelle-Aquitaine

### **DES REFLEXIONS QUI SE CONCRETISENT**

- Un livret d'accueil a été conçu par « les ambassadeurs de l'accueil » (Par Chemin octobre 21). Il pourrait être avantageusement enrichi par vos propositions. **N'hésitez pas à venir le chercher ou le consulter.**

- La cantine a été retenue suite à l'appel à manifestation d'intérêt du PETR pour développer l'approvisionnement en produits issus d'une agriculture locale voire biologique. Les enfants consomment presque 50% de produits bio et locaux ce qui fait de notre cantine, une cantine exemplaire.
- Keith et Marion Platts ont bien voulu répondre à la sollicitation de Karine concernant la découverte de menus venant d'autres horizons. Julie Lemay, l'enseignante, s'est associée au projet. Les enfants cuisineront en Anglais avec Keith et Marion.... Karine renouvelle sa proposition pour l'année scolaire 2022-2023.
- **Le projet d'agrandissement du cimetière**  
Le terrain acquis pour l'extension du cimetière, nous amène à réfléchir à son futur aménagement. Ce dernier doit tenir compte de la forte déclivité le long du cimetière actuel.

Une étude a été développée par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) en tenant compte de notre réflexion. Notre souhait serait de voir cet espace paysagé et arboré dans lequel nous accueillerons le columbarium et le jardin du souvenir qui se trouvent actuellement au fond du cimetière actuel.

Les 2 columbariums existants peuvent être séparés par un jardin du souvenir plus généreux plantés d'arbustes bas (bruyère par exemple).



Cimetière paysager d'Espéranç, photo CAUE 18

L'idéal serait de laisser le talus libre le long du mur du cimetière actuel, cet espace permettant de faire la liaison entre l'ancien et le nouveau cimetière à l'aide d'une ouverture piétonne dans le mur existant (flèches rouges). L'espace cinéraire pourrait avoir un aménagement contemporain et être installé, soit à l'entrée, soit sous le couvert arboré en limite boisée du terrain, à l'aplomb de la rupture de pente



La clôture doit rester simple pour rester discrète. Un muret bas, en pierre, côté route avec une haie végétalisée et un portail identique à celui existant pourront être choisis.

Le cimetière peut être implanté en retrait de la route, la bande ainsi libérée permettrait de servir d'espace de stationnement. Le projet pourra bénéficier de l'aide du département à hauteur de 25%.

## Les gestes éco-citoyens

### Cimetière :

**Merci** de bien vouloir mettre dans la poubelle prévue à cet effet les pots et fleurs en plastique

La terre et les végétaux doivent rester dans l'espace déchets prévu à cet effet.

Afin de nettoyer au mieux les allées du cimetière, il est impératif de ne plus laisser des pots de fleurs dans celles-ci. Nous vous demandons aussi de ne pas planter d'arbres ou arbustes, au risque que ceux-ci soient coupés lors du désherbage des allées. Nous vous en remercions par avance.

### Lagunage :

**Merci** de signaler à vos hôtes que nos lagunages ne sont pas un réel « tout à l'égout », que les couches et protections humaines sont à l'origine d'encrassement et demandent beaucoup d'énergie de nettoyage par nos employés municipaux.

### Eau :

**Merci** à tous de faire attention à notre PRECIEUSE EAU...

**Nous vous rappelons de remplir si nécessaire, vos piscines avant le 15 Juin.**

## Les animations en perspective

- **28 mai** : Le café du Tilleul accueille Guyom Touseul, chanson guitare et accordéon à 19H00
- **21 juin** : Pour la fête de la musique, la chorale de village-activité proposée par le café du tilleul- chante à 18H00.
- **2 juillet** : Lou cantou organise sa vente exposition devant la salle du club
- **10 juillet** : Fête du livre, organisé par l'Amicale laïque au foyer rural à partir de 10H00. La journée se clôturera par un bal trad avec l'Ecole de Nougein (Le Café du Tilleul portant la soirée).
- **11 Juillet** : la municipalité avec la communauté de communes XVD accueille au Camp de la lune le festival « C'est ma tournée ». Le festival est organisé par les associations « Des lendemains qui chantent » et la « FAL19 ». Le concert aura lieu à 20H30 avec une buvette tenue par l'APE(Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Martin-La-Méanne)
- **19 juillet** : Le Café du Tilleul accueille Ghislaine Mouly et son quartet à 19H00.
- **30 juillet** : Le Café du Tilleul accueille Jehan pour un moment musical « Chanson et guitare » à 19H00.
- **13 Août** : La municipalité avec l'association « AMELI (Association Musique en Limousin) », organisatrice du festival « Mille sources et Dordogne », reçoit Félicien Brut, célèbre accordéoniste et Lucienne Renaudin-Vary (Trompettiste , Victoire de la musique 2016) pour un duo accordéon-trompette. Le concert aura lieu en l'Eglise de Saint-Martin-La-Méanne à 21H00.
- **21 Août** : le Café du Tilleul accueille la célèbre Compagnie Jolie Môme, avec le mouvement de la Paix. Le concert aura lieu sur la place de la Bastille vers 19H00.

### MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75 / fax : 05.55.29.28.48 / Service technique : 06.75.02.93.56 / email : mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr / site internet :

[www.stmartinlameanne.fr](http://www.stmartinlameanne.fr) /  Mairie Saint Martin La Méanne.

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »